

La traduction dans les entreprises publiques du Canada

Frédéric Phaneuf

Volume 21, Number 1, mars 1976

La traduction et l'entreprise

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/003833ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/003833ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Presses de l'Université de Montréal

ISSN

0026-0452 (print)

1492-1421 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Phaneuf, F. (1976). La traduction dans les entreprises publiques du Canada. *Meta*, 21(1), 72–76. <https://doi.org/10.7202/003833ar>

La traduction dans les entreprises publiques du Canada

La traduction joue un rôle de plus en plus important dans les entreprises publiques du Canada, tout particulièrement celles qui entretiennent des relations directes avec la collectivité francophone.

Par « entreprises publiques du Canada », il faut entendre ici les organismes que l'État a créés pour exploiter certaines ressources ou assurer certains services dans des domaines où ni l'État ni l'entreprise privée ne peuvent ou ne doivent intervenir de façon exclusive. Qu'il s'agisse d'activités industrielles, commerciales, financières, sociales ou culturelles, ces organismes cherchent en général à se donner des structures administratives ressemblant à celles de l'entreprise privée.

Il existe une cinquantaine de sociétés d'État de compétence fédérale. Leur domaine d'action est des plus vastes : transports maritimes, ferroviaires et aériens ; logement et habitation ; énergie atomique ; recherche scientifique ; radio, télévision et cinéma ; télécommunications commerciales ; vie culturelle et artistique ; etc.

Certaines entreprises publiques, plus « visibles » que d'autres parce que l'ensemble de la population constitue leur « clientèle » et parce qu'elles comptent des milliers de francophones au sein de leur personnel, cherchent depuis plusieurs décennies à répondre aux aspirations linguistiques de ce public et de ce personnel. Quelques-unes d'entre elles, favorisées par le contexte dans lequel elles fonctionnent, donnent à la population francophone des services d'une qualité linguistique comparable à celle des services correspondants dans les grands pays francophones. D'autres font face à de telles contraintes d'ordre administratif, commercial, technique ou syndical qu'elles ne peuvent progresser qu'avec lenteur et difficulté. Dans le premier cas, la traduction vient s'ajouter à l'action du personnel francophone ; dans le second, elle y supplée au niveau des imprimés, de l'affichage, de la correspondance, etc.

Les programmes de bilinguisme

Au niveau des principes et des objectifs, les programmes de bilinguisme des entreprises publiques portent sur les points suivants :

- a) Reconnaissance de l'égalité de statut des deux langues officielles.
- b) Communication avec le public dans les deux langues officielles.
- c) Utilisation du français comme « langue de travail ».

La réalisation de ces objectifs fait intervenir, entre autres, les moyens suivants :

- a) Rédaction ou traduction, en français, de la documentation destinée au grand public et au personnel francophone.
- b) Recrutement et promotion des francophones.
- c) Cours de français aux anglophones.

En pratique, quelles que soient les mesures envisagées à court et à long termes, la traduction doit préparer la voie et soutenir l'offensive, même et surtout lorsque les effectifs francophones sont relativement importants.

Les entreprises publiques au Québec

Il existe également des sociétés d'État de compétence québécoise. Ces sociétés ont recours à la traduction vers le français pour avoir accès à des données scientifiques, technologiques ou administratives venant de l'étranger. Pour la communication avec le public et avec le personnel, la traduction se fait de plus en plus vers l'anglais. Les problèmes linguistiques se rattachent à la traduction « invisible », celle que font les cadres des ministères et des entreprises publiques quand ils écrivent en français à partir de modèles anglais ou d'anciennes traductions, celle qui résulte de l'emploi de manuels américains dans les universités qui forment le futur personnel de direction, etc.

La traduction est inextricablement liée au contexte socio-économique

Parler de traduction dans l'entreprise publique sans parler en même temps du contexte socio-économique dans lequel les traducteurs doivent travailler, ce serait escamoter l'essentiel du problème. De plus en plus, la traduction dans l'entreprise publique s'oriente vers le concept du français, langue du travail quotidien. En pratique, cela signifie que le traducteur devra souvent dissocier des éléments qui, selon la théorie classique de la traduction, ne peuvent vraiment pas l'être. Selon cette théorie, il n'y a traduction valable que si le contexte socio-culturel et l'éclairage de la langue de départ sont remplacés et par le contexte socio-culturel qui sert de soutien à la langue d'arrivée et par l'éclairage particulier à cette langue. Tout va bien tant qu'il s'agit de traduire les mémoires de Winston Churchill à l'intention des lecteurs du *Monde* ou de préparer la version française d'une monographie scientifique. Les choses se compliquent lorsqu'il faut superposer le texte français à la réalité nord-américaine. Il faut bien par exemple que la version française de l'annuaire téléphonique d'une entreprise canadienne présente les services et les postes qui existent au Canada et non l'organigramme d'une entreprise correspondante en France.

D'autres difficultés sérieuses surgissent fréquemment. Alors que le médecin francophone du Québec, par exemple, n'a aucune difficulté à comprendre les traductions bien faites qu'on lui fait parvenir, le cadre francophone qui veut « fonctionner en français » dans la grande entreprise doit souvent, en même temps qu'il a accès à des données nouvelles, apprendre la terminologie française de domaines

techniques ou administratifs qu'il a maîtrisés dans un contexte anglophone. Les problèmes de la traduction dans l'entreprise publique tirent leur origine de cette perpétuelle dichotomie. Le traducteur doit d'une part neutraliser en quelque sorte le contexte socio-économique de la France pour que la langue française devienne celle de toute la francophonie et reflète des réalités différentes. D'autre part, il doit déployer des efforts particuliers de persuasion à l'endroit des auteurs des textes à traduire et des utilisateurs pour qu'ils accordent aux textes traduits toute l'autonomie souhaitable selon l'esprit de la langue française.

Les textes à traduire

Les textes techniques ne sont pas les plus difficiles à traduire. S'ils sont bien conçus et bien écrits, il se prêtent à d'excellentes traductions parce qu'ils décrivent des situations et des données perçues, découpées, éclairées, etc. de la même façon par les deux langues et, ce qui est capital, par tous ceux qui utilisent ces langues.

Les choses se compliquent quand il faut décrire des mécanismes sociaux, juridiques ou commerciaux différents de ceux qu'on retrouve dans les grands pays francophones. En premier lieu, il faut analyser les textes à traduire pour retrouver la terminologie française consacrée, et pour créer ou « inventer » une terminologie française correspondant aux concepts, méthodes, instruments, etc., particuliers à l'Amérique du Nord. Mal organisé, ce travail peut être inefficace et créer à long terme plus de problèmes linguistiques qu'il n'en règle dans l'immédiat. Nous revenons sur la nécessité d'un effort collectif à ce niveau.

En second lieu, il faut s'attaquer au problème de la présentation stylistique. La terminologie s'insère dans une masse énorme de documents dont le style et l'ordonnance vont souvent à l'encontre des principes énoncés dans les manuels de stylistique. Pour quelques documents prestigieux de bonne tenue littéraire, combien de directives administratives, de conventions collectives, de normes de travail, de formulaires, d'annuaires téléphoniques, de manuels d'entretien, de modèles de contrats, de questionnaires d'examen et d'appels d'offres dont la présentation n'a rien de cartésien ! Ces textes, l'entreprise publique ne peut pas les reprendre à neuf pour que l'ordonnance en soit plus logique ou plus élégante, car ils n'ont reçu l'assentiment des intéressés qu'aux prix de longues discussions, et il faudrait tous les consulter. Les conventions collectives, les formulaires de contrat, les règlements d'exploitation, par exemple, reflètent le plus souvent des décennies de négociation et d'expérimentation. On ne transforme pas : on améliore, on adapte, on retouche. Plus le sujet est délicat, plus cette tendance s'accroît. De même, les méthodes comptables, les formalités administratives, les techniques de gestion, les organigrammes, les manuels techniques, etc., prennent généralement forme par voie d'agglomération, d'adaptation, de modification et non par un processus de refonte radicale. Ce processus n'est que trop évident au moment de la traduction.

Le traducteur ne peut plus œuvrer seul

Dans l'optique de l'implantation du français, langue de travail, le traducteur ne peut plus travailler seul parce que les textes à traduire ne trouvent vraiment leur

pleine signification que par l'interprétation qu'en donnent les auteurs et les destinataires.

Il faut consulter les auteurs pour préciser ce qu'ils ont voulu dire, pour situer leurs textes par rapport aux autres documents qui les encadrent, et pour savoir à qui ils sont destinés. Il faut consulter certains utilisateurs francophones. Faire appel à leurs lumières, c'est en quelque sorte obtenir leur appui. L'auteur des textes à traduire, le traducteur, et les principaux destinataires font partie d'une même cordée. Plus le terrain est dangereux, plus les relations doivent être étroites. Plus le document à traduire présente de l'importance des points de vue de la responsabilité juridique, de la prévention des accidents, des relations syndicales, etc., plus le traducteur devra travailler en équipe avec représentants francophones des services intéressés. Un délégué syndical viendra au besoin se joindre à l'équipe.

*La continuité des efforts, principale ressource
d'un service de traduction dans l'entreprise publique*

La continuité des efforts et du travail constitue le principal élément d'actif des services de traduction dans l'entreprise publique. Dans ce contexte, le service de traduction est relativement stable. Les traducteurs se complètent les uns les autres sur le plan professionnel. Une bibliothèque qui s'enrichit progressivement, des classeurs bien ordonnés qui livrent rapidement le dossier des traductions antérieures, une terminologie qui s'affine et se stabilise, un personnel qui connaît de plus en plus en profondeur les sujets traités, des relations de plus en plus étroites et amicales entre les auteurs, les traducteurs et les utilisateurs, voilà certains des avantages que présente l'entreprise publique en matière de traduction.

Le point de vue du traducteur

Les traducteurs sont relativement bien rémunérés et travaillent généralement dans un contexte acceptable, mais ils semblent tous être aux prises avec les mêmes problèmes :

- a) Diversité excessive des domaines de traduction d'où l'impossibilité de les connaître à fond et la nécessité d'apprendre sans cesse du nouveau.
- b) Mauvaise qualité des textes à traduire en ce qui touche le plan et le style.
- c) Climat constant d'alerte quant aux priorités de traduction.
- d) Manque d'appui de la part de certains francophones dans l'entreprise, relativement à la qualité de la langue et à la normalisation du vocabulaire.
- e) Utilisation de la traduction à mauvais escient : certains services qui devraient et pourraient compter un certain nombre de cadres francophones ou bilingues contournent le problème de la communication en faisant appel aux traducteurs.

Améliorations souhaitables

- a) À l'intérieur des programmes de bilinguisme, améliorer sans cesse l'établissement des priorités de traduction.

- b) Normaliser la terminologie administrative au sein de l'État, de l'entreprise publique et de l'entreprise privée, et créer des services de diffusion pour éliminer les recherches inutiles.
- c) Enrichir les bibliothèques de traduction non seulement par l'achat de vocabulaires et de dictionnaires, mais aussi par l'acquisition de « modèles » linguistiques de toutes sortes pour améliorer le style aussi bien que le vocabulaire.
- d) Mieux préparer les traducteurs à la vie professionnelle : les former à la recherche terminologique, les familiariser avec le genre de textes qu'ils devront traduire, leur apprendre à faire le « mieux » quand le « bien » est impossible.

En guise de conclusion

Le traducteur attaché à la grande entreprise se situe dans un contexte ambivalent, peut-être parce que l'entreprise elle-même fonctionne dans certains cas à l'intérieur d'un système de valeurs contradictoires. Il préférerait traduire de « beaux » textes, mais il sait que ce sont les autres textes qui sont les plus utiles dans la vie courante. Il aimerait écrire directement en français dans les revues et les journaux d'entreprise, rédiger des communiqués de presse, etc., mais il sait aussi qu'on ne lui laisserait pas le temps de polir ses textes.

Sa formation, sa culture, ses connaissances le placent au sein de l'élite intellectuelle, mais il sait que ces qualités mêmes peuvent compliquer ses relations avec certains interlocuteurs francophones qui ont dû consacrer toutes leurs énergies à leur travail professionnel ou technique et qui craignent, en les enviant parfois, ceux qui s'expriment « trop bien ».

Le traducteur doit garder sa fierté d'artisan, mais il sait qu'il faudra un jour avoir recours à des mécanismes de soutien plus puissants, au niveau de l'aide terminologique par exemple.

Il souhaite que la traduction soit remplacée le plus tôt possible par la traduction directe, au niveau des cadres francophones, mais il sait que plus il produira de bons textes dans l'immédiat, meilleures sont les chances de voir des textes « nés en français ».

On est loin de la vie dans une tour d'ivoire !

FRÉDÉRIC PHANEUF